



Ville de  
Mercier

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que le règlement suivant a été adopté :

**Règlement n° 2022-1009-09** intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 2022-1009 afin notamment d'exiger du stationnement en sous-sol et d'agrandir la zone H03-480 au détriment des zones H03-352 et H03-491 ».

Ce règlement entre en vigueur selon la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, au 2<sup>ième</sup> étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier ou peut en faire la demande par courriel à : [direction.greffe@ville.mercier.qc.ca](mailto:direction.greffe@ville.mercier.qc.ca).

Donné à Mercier, ce 1<sup>er</sup> jour du mois de mai 2024

Denis Ferland, avocat  
Greffier